



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19^e séance du mardi 23 juin 2020

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2020/02 de la Municipalité, du 23 janvier 2020;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'870'000.- pour la construction d'un nouveau puits de chute sur le réseau d'évacuation des eaux, dans le parc des Vignes d'Argent ;
2. de balancer les dépenses comptabilisées du compte d'attente n° 2911.581.282, ouvert pour couvrir les études préliminaires, sur le crédit d'investissement mentionné sous chiffre 1 ;
3. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1, par la rubrique 2911.331 du budget de la Direction de la sécurité et de l'économie, Service de l'eau, évacuation ;
4. de faire figurer sous la rubrique 2911.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-trois juin deux mil vingt.

La présidente :



Le secrétaire :